



1 impasse du Petit Moulin 95340 PERSAN
Tél. : 01.30.28.48.81// Fax :
01.30.28.48.82

secretariat.dg@aped-espoir.fr



Pour devenir adhérent

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

A quoi sert l'Association APED l'Espoir ? Quelle est son utilité ? Pourquoi existe-t-elle ?

Notre Association a permis de créer et de faire fonctionner des établissements et services qui profitent à nos enfants, à votre enfant. Sans Association, ces établissements n'existeraient pas et de nombreux enfants et adultes en situation de handicap mental auraient dû rester chez leurs parents.

C'est grâce à l'action de parents, qui s'impliquent et consacrent une partie de leur temps libre que des projets comme ceux-ci voient le jour, que des enfants et des adultes, qui seraient sans solution, peuvent être accueillis et accompagnés.

Plus nous serons nombreux, plus notre légitimité sera reconnue des pouvoirs publics et plus nous pourrons continuer à œuvrer en faveur des enfants et adultes handicapés.

Par votre adhésion et le paiement de votre cotisation, vous permettez à l'Association de vivre.

Par votre participation active au conseil d'administration ou à des groupes de réflexion, ...vous permettez à l'association de se développer.

Vous remerciant par avance de votre soutien, nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Georges PLANAS.

Président.



1 impasse du Petit Moulin 95340 PERSAN
 Tél. : 01.30.28.48.81// Fax :
 01.30.28.48.82

secretariat.dg@aped-espoir.fr

Bulletin d'adhésion (hors adhésion en ligne)

Personne en situation de handicap accompagnée au sein de l'Aped l'Espoir

Nom et Prénom *

Votre lien de parenté (ou autre) avec cette personne * :

Vous

Madame ou Monsieur :

(Nom et Prénom) *

Adresse * :

.....

.....

Téléphone * :

Mail * : Sans Mail * : A cocher

*** Mentions obligatoires**

Déclare adhérer à l'Association APED l'ESPOIR et verse la somme de :
 70,00 euros pour cotisation statutaire.

Cette cotisation/don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% pour les versements à des œuvres d'intérêt général (votre cotisation de 70 € vous donne droit à une réduction d'impôt de 46 €) ainsi que le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Vous pouvez régler cette cotisation en plusieurs fois. Dans ce cas, merci de bien vouloir nous indiquer la date d'encaissement souhaitée au dos de vos chèques.

Document à imprimer, puis à compléter et enfin à retourner avec votre règlement à :

APED L'ESPOIR - Siège Social - 1, Impasse du Petit Moulin - 95340 PERSAN.